



**Document informatif**  
**Bureau coordonnateur**  
**de la garde éducative en milieu familial**

Le bureau coordonnateur du Carrefour est heureux de vous accueillir à titre de responsables de services de garde éducatifs en milieu familial.

Ce cartable a été pensé et conçu pour vous. Grâce à celui-ci vous aurez facilement et rapidement accès à une somme importante d'information dont vous aurez besoin pour remplir de façon efficace et professionnelle vos fonctions à titre de RSGE.

Nous vous invitons à lire les différents documents qui s'y trouvent.

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de l'équipe du BC.

Bonne lecture !

## PRÉSENTATION

Le Centre de la petite enfance (CPE) du Carrefour Inc. est une corporation sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

### La corporation détient :

- › Un permis du ministère de la Famille de 308 places en installations. Le CPE exploite 3 installations de 80 places (Installation rue Provençale, Installation rue Fullum et Installation rue Ste-Catherine) et 1 installation de 68 places, la Halte-Répit Hochelaga-Maisonneuve.
  
- › Un agrément de 585 places à titre de bureau coordonnateur (BC) de la garde éducative en milieu familial (MF) pour le territoire du *CSSS Jeanne-Mance*.

### Conseil d'administration (CA)

La corporation est administrée par un C.A. de onze (11) administrateurs :

- › Huit (8) parents usagers des services de garde :  
Quatre (4) parents dont l'enfant fréquente un service de garde en milieu familial, Quatre (4) parents dont l'enfant fréquente une installation
- › Un (1) employé du CPE
- › Une responsable d'un service de garde en milieu familial (RSGE)
- › Un membre issu de la communauté

La présidence ainsi que la vice-présidence du conseil d'administration sont assurées par des parents.

### Affiliation

Le CPE du Carrefour est membre de l'Association Québécoise des centres de la petite enfance (*AQCPE*).

### Heures d'ouverture

Bureau administratif : de 8 h à 16 h

Services en installation (2355 Provençale, 2025 Fullum et 3131, Ste-Catherine Est) : de 7h à 18 h

Services de garde éducatifs en milieu familial : les RSGE déterminent elles-mêmes leur horaire.

**Note :** Le bureau coordonnateur est situé au 2025, rue Fullum. Heures d'ouverture : 8h00 à 16h00

## LE BUREAU COORDONNATEUR

Par ses fonctions, l'équipe du bureau coordonnateur est présente afin de soutenir la qualité des services de garde éducatifs en milieu familial en lien avec les critères de reconnaissance, les normes à respecter, la surveillance, de même que le soutien pédagogique et technique offert aux RSG.

### La place de la RSGE

La RSGE est une travailleuse autonome qui gère sa propre entreprise. C'est elle qui choisit sa clientèle, aménage son milieu, organise son horaire et planifie le déroulement de sa journée. Elle le fait dans le cadre du respect des lois et règlements s'appliquant aux services de garde éducatifs en milieu familial.

La RSGE est membre de la corporation du CPE du Carrefour. Elle peut voter lors de l'assemblée générale du CPE, elle peut également présenter sa candidature pour siéger au sein du conseil d'administration. Enfin, la mise en place d'un comité consultatif permet à toutes les RSGE reconnues la possibilité d'y participer activement. Ce comité se veut un lieu d'échange où les membres peuvent discuter, émettre des commentaires, proposer et/ou s'impliquer dans l'élaboration de divers projets.

Au bureau coordonnateur du Carrefour nous considérons la RSGE comme une partenaire importante. Nous sommes là pour répondre à ses questions et pour la soutenir dans son travail quotidien auprès des enfants. À ce titre, nous nous engageons à adopter une attitude positive et une approche personnalisée empreintes d'écoute, de transparence et de professionnalisme.

Le BC du Carrefour accompagne chaque RSGE dans une relation de confiance s'appuyant sur les principes pour accompagner la RSGE, soit :

- Le BC respecte l'unicité de la RSGE ;
- Le BC soutient le pouvoir d'agir de la RSGE ;
- Le BC prône la relation de partenariat entre la RSGE et le BC ;
- Le BC reconnaît que la RSGE est la première agente de son développement professionnel ;
- Le BC vise l'amélioration continue de la qualité de ses pratiques, les siennes et celles de la RSGE.

## **La place des parents**

Nous reconnaissons aux parents le rôle de principal éducateur de son enfant. Il incarne la constance dans la vie de celui-ci et à ce titre il est donc habilité à faire des choix pour lui. À cet effet, nous le considérons comme un partenaire. Ainsi, nous favorisons la collaboration entre tous les acteurs présents autour de l'enfant (RSGE/parents/BC). En outre, nous nous assurons de mettre en place des moyens efficaces afin de joindre les parents utilisateurs d'un service de garde éducatif en milieu familial : rencontre parents/RSGE/BC, soirée café-causerie, feuillet d'information sur la garde éducative en milieu familial, etc.

## **MISSION ET FONCTIONS DU BUREAU COORDONNATEUR**

En conformité à l'article 42 sur la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, sur le territoire qui lui est attribué soit celui du CSSS Jeanne-Mance, le bureau coordonnateur du Carrefour a pour fonctions :

1° d'accorder, de renouveler, de suspendre ou de révoquer, suivant les cas et conditions prévus par la loi, la reconnaissance à titre de personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial;

**Réf. : Politique de reconnaissance et procédure de renouvellement**

2° d'assurer le respect des normes déterminées par la loi applicables aux personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial qu'il a reconnues ;

**Réf. : *Politique et procédure pour assurer le respect des normes applicable aux services de garde éducatifs en milieu familial***

3° de répartir entre les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial reconnues, selon les besoins de garde des parents et suivant les instructions du ministre, les places donnant droit à des services de garde subventionnés ;

**Réf. : *Politique de répartition des places subventionnées***

4° de déterminer, selon les cas et conditions déterminées par règlement, l'admissibilité d'un parent à la contribution fixée par le gouvernement en vertu de l'article 82 ;

**Réf. : *Règlement sur la contribution réduite***

5° d'administrer, suivant les instructions du ministre, l'octroi, le paiement, le maintien, la suspension, la diminution, le retrait ou la récupération de subventions aux personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial reconnues ou de subventions visées au troisième alinéa de l'article 96 et assurer la signature et la gestion des ententes proposées par le ministre ainsi que des documents et renseignements nécessaires à l'administration des subventions ;

**Réf. : *Règlement sur la contribution réduite ; Instruction no.9***

6° de rendre disponible aux parents de l'information concernant la prestation de services de garde en milieu familial ;

6.1° de faire de la prospection sur le territoire qui lui est attribué afin de repérer et de guider les personnes pouvant être intéressées à devenir responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial ;

6.2° de promouvoir la garde en milieu familial comme mode de prestation de services de garde éducatifs à l'enfance ;

7° d'offrir, sur demande, un soutien pédagogique et technique ;

**Réf. : *Le soutien pédagogique et technique ; un service pour vous !***

8° de traiter les plaintes concernant les personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial reconnues.

**RESTEZ INFORMÉE ? RIEN DE PLUS FACILE !**

- Consultez vos courriels régulièrement. Vous y recevrez de nombreux documents ainsi que des informations importantes.
- Visitez notre site web; vous y trouverez toutes les mises à jour des documents administratif et bien plus encore...

[www.cpeducarrefour.qc.ca](http://www.cpeducarrefour.qc.ca)

- Consultez l'annuaire de votre cartable administratif pour rejoindre directement un membre de l'équipe du bureau coordonnateur
- Enfin, communiquez avec nous pour obtenir réponse à toutes vos questions !